Plaintes en ligne : trois services officiels en panne, Visioplainte et Perceval compris ; les victimes renvoyées au commissariat

18/11/2026 à 9h15



Trois services nationaux du ministère de l’Intérieur sont simultanément indisponibles : Plainte en ligne, Visioplainte et Perceval, le dispositif de signalement des fraudes à la carte bancaire. Le 18 novembre 2026, les pages officielles de Ma Sécurité affichaient encore un avertissement faisant état d’une maintenance.

Cette indisponibilité prive les victimes des démarches à distance prévues pour les vols, cambriolages ou autres atteintes aux biens dont l’auteur est inconnu, pour les plaintes en visioconférence ou pour certaines fraudes bancaires. Elle peut également compliquer l’accès à des documents numériques liés à des dossiers en cours.

Le ministère n’indique pas de date précise de remise en service. Un internaute a signalé sur la plateforme publique Services Publics+ que Perceval ne fonctionnait plus depuis plusieurs semaines ; le service lui a répondu le 14 novembre

qu’une intervention technique était toujours en cours.

Les plaintes ne sont pas suspendues pour autant. Les victimes peuvent toujours s’adresser à la police ou à la gendarmerie sur place, ou écrire au procureur de la République. Le ministère explique ces alternatives sur Service-public.fr.

Photo d’illustration : commissariat parisien, photographié en 2019, sans lien avec la panne. Emmanuel indépendant / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0.

Sources : Ministère de l’Intérieur, fiche mise à jour le 16 novembre 2026, vérifiée le 18 novembre ; Services Publics+, échange du 12 au 14 novembre 2026 ; Ouest-France, 17 novembre 2026.